

Mise en oeuvre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2012

2013/2073(INI) - 22/07/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de la culture et de l'éducation a adopté à l'unanimité le rapport d'initiative de Georgios PAPANIKOLAOU (PPE, EL) sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2012.

Les députés rappellent qu'en février 2013, **le taux global de chômage des jeunes de l'UE s'élevait à 23,5%** et qu'en 2011, la perte économique imputable au désengagement des jeunes du marché du travail était évaluée à 153 milliards EUR, soit 1,2% du PIB de l'UE.

Dans ce contexte, les députés estiment que **le budget de 6 milliards EUR alloué à la lutte contre le chômage des jeunes dans le futur CFP est insuffisant** et devrait être considérablement augmenté lors des négociations actuelles sur le cadre financier (CPF). Ils demandent au Conseil de mettre davantage l'accent sur les jeunes en les considérant comme une priorité dans tous les programmes européens au titre du futur CFP.

Dans la foulée, les députés regrettent les grandes déclarations d'intention du Conseil européen ainsi que l'ambivalence du Conseil qui préconise de dégager des moyens supplémentaires pour les jeunes tout en retardant les négociations concernant les paiements pour la modification du budget 2013, ce qui met en péril le paiement des bourses Erasmus.

Stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse pour 2010-2012 : les députés observent l'impact qu'a eu la stratégie en faveur de la jeunesse durant le premier cycle (2010-2012) et souhaitent qu'à l'avenir les recommandations des jeunes soient mieux prises en compte.

D'une manière générale, ils reconnaissent la nécessité d'adopter une **approche transsectorielle et équilibrée dans les 8 domaines d'action de la stratégie de l'UE** en faveur de la jeunesse et appellent à l'établissement de priorités de la politique la jeunesse inspirées et façonnées par la voix et les objectifs des jeunes eux-mêmes.

Défis à relever lors du prochain cycle: en matière d'éducation, de formation, d'innovation et de financement, les députés insistent sur un meilleur investissement dans les qualifications adaptées à l'emploi des jeunes. Ils préconisent la création de programmes plus flexibles, l'intégration de compétences entrepreneuriales et transversales, et l'apprentissage précoce des langues étrangères.

Ils demandent en particulier :

- la transférabilité totale des acquis sociaux afin de ne pas mettre en danger la protection sociale des jeunes actifs en mobilité ;
- des méthodes visant à accroître l'innovation dans les programmes scolaires nationaux ;
- le renforcement de la formation professionnelle et des contrats d'apprentissage dans les États membres ;
- une plus grande implication des autorités locales et régionales dans la conception et la mise en œuvre des politiques ;
- l'implication des villes et des régions dans l'anticipation des besoins pour les jeunes ;
- le renforcement de la formation continue et l'acquisition des compétences transversales, telles que des compétences en matière de TIC, du leadership et des langues mais aussi de l'apprentissage

informel et non formel pour le développement des valeurs, des aptitudes et des compétences des jeunes ;

- la féminisation de métiers typiquement "masculins", notamment dans le secteur des technologies de l'information ;
- la lutte résolue contre les inégalités scolaires, l'absentéisme et le décrochage scolaire ;
- le renforcement des services de conseil et d'orientation à un stade précoce afin d'améliorer la capacité des jeunes à prendre des décisions suffisamment éclairées ;
- le renforcement du secteur créatif.

Emploi des jeunes et entrepreneuriat : les députés appellent les États membres à tirer pleinement parti des Fonds structurels de l'UE pour la période 2007-2013, notamment le FSE et demandent à la Commission de tenir le Parlement européen régulièrement informé des progrès réalisés par les États membres. Les fonds devraient être investis dans un programme qui permettrait de **stimuler les investissements pour la formation et l'emploi en vue de combattre les taux élevés inacceptables de chômage chez les jeunes**, notamment en encourageant le développement d'entreprises par les jeunes, grâce à la culture de l'esprit d'entreprise.

Les députés accueillent favorablement l'initiative pour l'emploi des jeunes ainsi que la nouvelle initiative de l'UE sur un système de **Garantie pour la jeunesse** qui sera étendu aux jeunes âgés de moins de 30 ans et qui devrait leur offrir des perspectives de haute qualité, significatives et pertinentes. Les députés soulignent toutefois que le système de garantie pour la jeunesse **ne peut pas remplacer les réformes et les efforts structurels qui doivent permettre aux systèmes éducatifs et aux marchés du travail de certains États membres** d'être capables de relever les défis du futur.

Parallèlement, les députés demandent :

- la mise en place d'incitants permettant aux jeunes de créer leur propre entreprise, sous le slogan "**si tu ne trouves pas de travail, crées-en toi un**" ;
- des incitants pour soutenir un emploi de qualité pour les jeunes, tels que des réductions d'impôts et de cotisations sociales ;
- le renforcement des entreprises sociales qui permettent de combattre la pauvreté et lutter contre l'exclusion sociale en investissant dans l'éducation des jeunes ;
- la création d'un filet de sécurité dans les États membres pour les jeunes entreprises qui font faillite.

Nouvelles technologies et médias sociaux : dans ce domaine, les députés appellent la Commission à lancer une enquête pour suivre l'impact des nouvelles technologies et des médias sociaux sur le quotidien des jeunes. La Commission est invitée à tirer parti du dynamisme des médias sociaux dans l'éducation, la formation et la participation des jeunes en vue d'améliorer l'employabilité et de renforcer l'entrepreneuriat, l'innovation et la culture.

Ils appellent également à protéger les jeunes contre toutes les formes d'abus, y compris les abus et attaques en ligne à l'encontre de leurs données à caractère personnel et de leur santé.

Les députés insistent par ailleurs sur une plus grande visibilité des initiatives de la Commission en faveur de la jeunesse (telles que le portail européen de la jeunesse) et attendent la publication annoncée par la Commission de l'"*Opening Up Education*" visant à améliorer l'efficacité, l'accessibilité et l'équité des systèmes d'éducation, de formation et d'apprentissage en renforçant l'intégration des TIC et des nouvelles technologies dans l'éducation et la formation.

Participation des jeunes et citoyenneté européenne : les députés invitent la Commission à maintenir et à renforcer son soutien en faveur d'une **carte jeunes au niveau européen**, en vue de faciliter l'accès des jeunes à la culture dans l'ensemble de l'UE. Ils demandent également le renforcement des mesures d'encouragement des jeunes à la participation à un sport. Des mesures sont en outre demandées pour que

l'Union transmette des messages forts orientés vers la jeunesse dans le cadre des élections européennes de 2014 et promeuvent le renforcement de l'intégration européenne. D'autres mesures sont préconisées pour : i) développer des programmes d'ouverture à l'attention des groupes marginalisés ; ii) la participation des jeunes à des organisations ou la promotion du volontariat, iii) le développement d'actions destinées à renforcer l'autonomie des jeunes et la participation des jeunes dans la société.

Principes généraux : les députés mettent enfin l'accent sur la nécessité de supprimer toutes les formes de discrimination entre les jeunes fondée sur le genre, la race ou l'origine ethnique, la religion, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.